Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 14, rue d'Angleterre, 14 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITÉ

Annonces	la ligne 0.50
Réclames	— 1.00
Faits divers	— 2.00
Au-dessous ou au-dessous du Feuilleton	— 3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	— 2.50
Etat-civil	— 2.75
Chronique locale	— 4.00
Echos	— 5.00
Gazette du Nord	— 6.00

Temps probables. — En France, des pluies restent probables avec température généralement inférieure à la normale.

Jaloux de sa gloire, Dieu ne recherche, pour le jeu de ses Toute-Puissance, que le néant et la faiblesse extrême ; c'est pourquoi il se détourne des orgueilleux.

CHAMBRE des DEPUTES

Fin de la séance du lundi 2 juin

LA LOI DE 3 ANS

M. CHAUTEMPS reprend sa critique sur la loi de 3 ans et il ajoute : « On nous a proposé cette loi pour masquer l'incurie qui a trop marqué jusqu'ici l'Administration de la Guerre.

VIF INCIDENT

A ces paroles M. le général PAU, commissaire du Gouvernement, range ses papiers, se lève et veut quitter la salle.

L'émotion est très vive. De nombreux députés cherchent à retenir le général Pau.

Partout les députés sont debout.

Le Président essaie vainement d'obtenir le calme.

Le général Pau consent à reprendre sa place.

M. DESCHANEL parvient alors à rétablir le calme.

INTERVENTION DU MINISTRE

Il donne la parole à M. ETIENNE qui déclare qu'il n'avait pas entendu les paroles de M. Chautemps. « Je me serais aussitôt levé pour protester contre ces attaques ». (Longs applaudissements dans une grande partie de la Chambre).

M. ETIENNE tient à rendre hommage aux officiers.

L'émotion parmi les députés est toujours des plus vives.

Les commissaires du gouvernement restent impassibles à leur banc.

De nombreux députés demandent à M. Chautemps de retirer ses expressions.

M. CHAUTEMPS veut continuer son discours, au milieu d'une très vive agitation.

Les députés, de différents côtés de la Chambre, interpellent l'orateur. Les socialistes se montrent très violents.

Enfin, M. CHAUTEMPS constate que si le Gouvernement a sa part de responsabilité dans la situation, les services qui le conseillent ont également la leur.

Un nouveau tumulte se produit.

Le général PAU qui est de plus en plus émotionné, veut encore s'en aller.

De nombreux députés parviennent à lui faire reprendre sa place.

Le tumulte se fait que grandir malgré les efforts de M. DESCHANEL pour obtenir le silence. Le bruit redouble. M. DELAHAYE se fait rappeler à l'ordre.

Enfin, au milieu d'un silence relatif, M. CHAUTEMPS veut continuer son examen comparatif entre les forces des deux puissances.

Voix nombreuses : A demain !

Par mains levées, la Chambre décide le renvoi de la discussion à demain mardi.

UNE MOTION DE M. JAURES

Les députés se montrent de plus en plus surexcités.

M. DELAHAYE proteste contre le renvoi au milieu du bruit.

M. CHAUTEMPS descend de la tribune et, à ce moment, M. DESCHANEL annonce qu'il a reçu de M. Jaurès et de quelques-uns de ses collègues une motion tendant à demander au gouvernement de dégager ses commissaires à l'exposé des délibérations de la Chambre.

M. JAURÈS rappelle dans quelles conditions le général Pau a voulu quitter la salle au moment où M. Chautemps, usant du droit qui appartient à tous les députés, critiquait et démontrait l'incurie de l'Administration de la Guerre. (Tumulte.)

M. JAURÈS fait un vif appel à la Chambre pour obtenir le vote de sa proposition qu'il consent cependant à retirer sur les instances de M. BARTHOU.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ajoute que M. Jaurès était libre de retirer son projet de résolution, mais il tient à annoncer que demain le général Pau sera encore commissaire du gouvernement.

La séance est levée à 7 heures au milieu d'une vive agitation.

ÉCHOS

DECORATIONS

Les décorations suivantes ont été remises au concours de tir de Douai :

Officiers d'Académie. — MM. Louis Jouvenet, de Douai ; Camille Liénard, de Ronchin ; Honnette, de Sin-le-Noble ; Binotte, président de société de tir à Lille ; Quehette, de Maubeuge ; Rougier, instituteur à Marchiennes ; Corion, instituteur à Lallaing.

Mérite National. — Officier : M. Henri Vandame, de Roubaix.

Chevalier : M. Gauthier, de Lille.

Médaille de vermeil : M. Bugnicourt, adjudant au 127e d'infanterie, à Valenciennes.

Médailles d'argent : M. Carton, de Lille ; Rangenon, d'Haubourdin ; Sandrart, maréchal-des-logis-chef au 15e d'artillerie, à Douai ; Nutte, de Douai ; Verdière, d'Aubel.

Médaille de bronze : M. Bulté, de Douai.

Répugnances

(o)

Certaines gens, lorsqu'une pièce de viande leur paraît suspecte, en découpent une tranche qu'ils offrent généreusement à leur chien. Si l'animal en crève, c'est assez bon pour lui. S'il résiste après avoir mangé son appétit, c'est que la chère était bonne. Et le morceau dont la bête a goûté impunément peut être achevé par l'homme en toute sûreté...

Ainsi procèdent parfois les voleurs de biens congréganistes quand vient pour eux l'heure d'utiliser leur butin.

Entrer tout de suite dans les meubles des religieux spoliés ? Ils ne l'osent pas toujours. Tant d'impudence ferait voir clair au peuple :

D'autre part il arrive que les voleurs n'ont pas toujours sous la main assez de « coucous » pour les mettre dans tous les nids qu'ils viennent de rafler. On a vraiment pris trop de couvents pour que le « Réveil du Nord », à la recherche d'un petit trou pas cher, puisse les occuper tous.

Que faire alors ? C'est bien simple. Il y a les bonnes gens du peuple à qui l'on a souvent promis qu'on leur ferait manger du curé. Voici le moment de tenir parole.

Quand ces prolétaires auront entamé le morceau, on leur fera lâcher prise pour consommer, entre frères ∴ et amis, la meilleure part de la proie.

Et le peuple n'aura rien à dire car lui-même, pour si peu que ce soit, aura bénéficié du vol sacrilège. Ainsi la mère Eve fit d'Adam son complice en l'invitant à manger du fruit défendu.

Le malheur, c'est que le peuple ne se laisse pas toujours prendre au piège.

Un exemple ! Les religieux qui occupaient jadis la Chartreuse de Neuville, près de Montreuil-sur-Mer, furent expropriés il y a quelques années.

Les spoliateurs ne trouvèrent sur le moment, personne à mettre dans l'immeuble. Mais ils ne furent pas embarrassés pour si peu.

En leur nom et sous les auspices du Président du Conseil, le député de la circonscription, M. Victor Morel, offrit à tous « les ménages peu fortunés d'employés ou d'ouvriers » qui le désireraient de faire un séjour gratuit de quinze jours dans la Chartreuse volée.

Ecoutez les alléchantes propositions du tentateur : un appartement, meublé, de quatre grandes pièces ; jardin et dépendances, médecin gratuit, table d'hôte dans les prix doux, enfin billet de chemin de fer à demi-tarif pour effectuer le voyage jusqu'à la Chartreuse.

Ces offres furent tambourinées dans toute la région. Les ouvriers de toutes les administrations officielles ou semi-officielles en eurent les oreilles rebattues.

Résultat : après six années de cette réclame tapageuse qui fut commencée en 1907, le député Victor Morel fait savoir, en 1913 aux employeurs de la région que la Chartreuse de Neuville, toujours inoccupée, attend des hôtes de bonne volonté.

Donc on a menti quand on a déclaré que le peuple bénéficierait des biens volés aux Congrégations. Le peuple ne veut pas habiter des maisons qui ne sont pas à lui. Ses scrupules ne sont point tombés depuis l'époque révolutionnaire où l'on vit les seuls bourgeois malhonnêtes et rapaces acquérir à coups d'assignats dépréciés des terres et des maisons déclarées biens nationaux et dont personne ne voulait.

J. S.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **HAZEBROUCK**, de **M. Robert Shequet**, instituteur, membre de la musique communale, décédé à l'âge de vingt ans.

Les funérailles auront lieu mercredi, à huit heures et demie.

A **CROIX**, de **Mme Pierre Deschoemacker**, née Elodie Vanderhaeghe, membre de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, de la Confrérie des Mères Chrétiennes et des Confréries et Œuvres de la paroisse, décédée le 1er juin, dans sa 47e année, munie des sacrements.

A **MOUSCRON**, à l'âge de 80 ans, de **M. Pontignac-Devillars**, président fondateur de la Société Artistique de Roubaix en 1884. Il avait également contribué à la fondation de la Caisse des artistes de Roubaix-Tourcoing et avait obtenu en 1895 une médaille à l'occasion de l'Exposition philomatique de Bordeaux.

Les funérailles de M. Pontignac-Devillars auront lieu mercredi à Roubaix.

Au milieu d'une foule considérable de parents, d'amis et d'anciens paroissiens de Fretin, eurent lieu lundi, à **COMINES**, les funérailles de **Maître Jules-Victor-Joseph Goeman.**

Ce digne ecclésiastique était né à Quesnoy-sur-Deûle, le 28 novembre 1846, et ordonné prêtre le 10 mars 1872.

Il fut successivement vicaire à La Gorgue, à Lille (Sainte-Catherine), à Avelin, et enfin curé de Fretin.

La levée du corps fut faite par M. le doyen de Comines, assisté de M. Albert Leire, vicaire à Dunkerque, et M. Edouard Lepoutre, professeur à Saint-Saulve.

Le cortège se mit en marche dans l'ordre suivant :

Les garçons des écoles Saint-Joseph et Saint-Louis de Gonzague, avec bannière ; la section de gymnastique du Patronage et groupe du Patronage, avec l'étendard ; écoles libres des filles ; les jeunes filles de la Réunion de la Providence, avec leur bannière ; les Enfants de Marie, avec bannière ; la Jeunesse Catholique de Fretin ; la Jeune Garde Catholique de Fretin.

La section de gymnastique de Fretin escortait le cercueil.

M. Louis Degroote, professeur au Séminaire d'Haubourdin, portait les burettes.

Dans le cortège se trouvait un groupe de près de deux cents personnes de Fretin.

Mgr Carlier et Mgr Margerin accompagnaient M. l'abbé Charles Goeman ; M. Sinsoilliez, doyen de Mons-en-Pevèle, M. Charles Lecomte père ; M. Froidure, curé d'Este, M. Charles Lecomte, vicaire général, supérieur à Saint-Saulve ; M. l'abbé Charles Six, M. Charles Debaene-Lecomte ; M. Jean Six, curé de Santes, M. Wandewalle, directeur au Grand-Séminaire, et M. Leleu, supérieur à Tourcoing, accompagnaient d'autres membres de la famille.

Nous avons remarqué dans la nombreuse assistance : MM. Dubar, supérieur du Séminaire de Saint-Amand, le chanoine Delplanque, professeur à l'Université Catholique ; Caby, du Séminaire académique ; Delbroucq, supérieur du Collège Saint-Joseph ; Bontemps, aumônier à Tournai ; Varrasse, supérieur honoraire, aumônier à Tourcoing ; le Supérieur des Pères Blancs, à Tournai ; MM. Brunel, curé de Sainte-Marguerite ; Van Troyen, ancien vicaire de Fretin ; Delcroix, doyen de Quesnoy ; Béreaud, doyen honoraire, aumônier à Roubaix ; Herbaux, curé de Mazinghien ; le chanoine Debacker, curé de Saint-Sépulcre, à Roubaix ; MM. Dupuis, curé de Fretin ; Dubois, curé de Notre-Dame de Consolation, à Lille ; le chanoine Degeuser, aumônier de l'Adoration Réparatrice ; M. Caille, aumônier des Sourds-Muets de Ronchin ; MM. Lemoine, doyen de La Bassée ; Delrive curé de Gœulzin.

Après l'Evangile, M. le doyen de Comines lut la prière écrite par le défunt six jours avant sa mort et qui a été reproduite sur les souvenirs mortuaires.

A l'absoute, Mgr Carlier rappela la carrière sacerdotale de M. Goeman et exprima le vœu que des vocations viennent combler les vides que la mort fait dans le clergé.

Ensuite le cortège se remit en marche vers le cimetière, où l'inhumation se fit dans le caveau de famille.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

Samedi a été célébré, en l'église d'**HONDSCHOOTE**, le mariage de **M. Pierre Mortier**, conseiller municipal et président de l'Union Républicaine, avec **Mlle Julia Beschedt.**

Les témoins étaient, pour le marié, M. Henri Brunet, propriétaire à Hondschoote, et Mlle Jeanne Becuwe, propriétaire à Rexpoède ; pour la mariée, M. Constant Deschodt, propriétaire à Teteghem, et Mme Henri Verzmersch, cultivatrice à Hondschoote.

A la mairie, M. le Maire avait dit à son collègue toutes ses félicitations et ses meilleurs vœux.

En raison d'un deuil de famille, le mariage n'est fait dans la plus stricte intimité.

A cette occasion une distribution de viande a été faite aux pauvres d'Hondschoote.

On nous annonce les fiançailles de **Mlle Elise Vandame**, fille de M. et Mme Paul Vandame-Vandewynckèle et nièce de M. Georges Vandame, député, avec **M. Jacques Froissart**, fils du commandant et de Mme Froissart.

CHAUFFAGE SCOLAIRE

Voici les bêtises qui recommencent, ainsi que le disait ces jours-ci l' « Instituteur Français ».

Nous approchons des examens du certificat d'études primaires, et, comme chaque année, le chauffage et le surchauffage des élèves sont en pleine activité, dans certaines usines scolaires.

Dans nombre d'écoles, gamins et gamines de douze ans, jeunes candidats au merveilleux diplôme, arrivent en classe le matin dès sept heures et n'en sortent le soir qu'après six heures.

Il n'y a plus de jeudis ; presque plus de dimanches, plus de relâche, plus de congés.

Matin et soir, et tous les jours, on sature ces pauvres petites têtes de dictées et de problèmes en vue du fameux examen.

S'ils ne sont pas totalement abrutis le jour de l'épreuve, c'est qu'ils ont la constitution solide !

Pauvres petits ! On les plaint — oui. — Mais on plaint aussi leurs maîtres et maîtresses.

Quelques-uns par devoir, d'autres dans l'espoir d'un problématique avancement, beaucoup pour plaire à M. l'Inspecteur, se soumettent à la pénible corvée qui les tue.

Et que dire des parents qui par pure gloriole, condamnent leurs enfants à ces travaux forcés ?

Le catéchisme de la première communion ne demande pas tant de sacrifices, et combien d'entre eux regimbent et même refusent d'y envoyer leurs enfants, sous prétexte que les leçons du curé prennent trop de temps à la préparation du glorieux certificat !

Ce n'est pourtant pas à l'école que les enfants apprendront le commandement de Dieu : « Tes père et mère honoreras », et ce n'est pas le certificat d'études qui corrigera leurs vices.

Et combien, parmi ceux qui le décrochent, n'en savent pas long et ne conserveront pas lourd de tout ce qu'on entasse aujourd'hui dans leur petite cervelle.

Au lieu de chauffer quelques certificats qui flattent la vanité des enfants et des parents, les instituteurs et les institutrices gagneraient mieux leur argent s'ils voulaient bien prendre la peine de ne pas laisser courir tant d'illettrés.

C'EST LA LOI

Combien de fois n'avons-nous pas entendu répéter ces mots fameux : **C'est la Loi !** quand à la suite des expulsions en masse des religieux, la fermeture des écoles catholiques, les inventaires et la main-mise sur toutes nos églises, nous protestions contre toutes ces indignités, ces spoliations et ces injustices ?

C'est la Loi nous répétaient les hostiles et les indifférents, **c'est la Loi** nous criaient dans leurs journaux, les sectaires, les francs-maçons, les socialistes, tous antimilitaristes, qui aujourd'hui de tous les points de la France organisent l'insubordination, la révolte et bientôt l'émeute.

C'est donc avec raison que nous leur dirons, nous aussi, oui, **c'est la Loi** et c'est bien votre tour, avec cette différence capitale cependant que cette fois c'est la loi pour tous sans exception, alors que c'était la loi pour nous seulement catholiques que l'on a traités comme des parias et des esclaves.

Oui, **c'est la Loi** pour tous cette fois, car c'est le devoir pour tous les Français sans distinction de religions ou d'idées, de s'unir d'un même cœur contre les envahissements possibles de l'ennemi, pour la défense de la Patrie, de nos foyers, de nos biens et de nos libertés.

Que force reste donc à la loi malgré les lâches criailleries d'indignes citoyens incapables d'un devoir sérieux à remplir et d'un sacrifice à faire pour leur indépendance et leur liberté.

E. B.

LE ROI DES BELGES

A WIMEREUX

Le roi des Belges est arrivé dimanche, en automobile, à Wimereux. Il était accompagné de son fils aîné et de deux personnages de sa suite. Le roi conduisait lui-même l'auto.

A une heure, le roi déjeuna à l'Hôtel des Bains, puis se rendit au phare du cap Gris-Nez. La pluie, qui ne cessait de tomber, le força bientôt à repartir. Le souverain, qui voyageait incognito, fut reconnu par bon nombre de personnes, qui le saluèrent respectueusement. Le roi répondit aimablement.

LES ELECTIONS CANTONALES

Canton de Bouvi-Nord

Dimanche après-midi, les groupes radicaux ont choisi pour candidats au Conseil d'arrondissement MM. Deregnaucourt, maire de Flines-lez-Raches, et Colmant, adjoint au maire de Sin-le-Noble.

LE BATIMENT des Archives départementales

EN MAUVAIS ETAT

Le bâtiment des Archives départementales, qui est bordé par les rues du Pont-Neuf, Saint-André, Ropra et du Vieux-Marché-aux-Bêtes, est, au moins dans sa partie supérieure, dans un état tel que la police a dû protéger les passants, par un barricadage du côté de la rue Saint-André, contre la chute des pierres de la corniche.

Quelques-unes sont tombées, d'autres menacent de les suivre.

La Préfecture, qui avait été avisée depuis quelques jours, n'a pas paru s'émouvoir d'une situation qui n'est pas sans danger.

L'hôtel des Archives est, comme l'Hôtel-de-Ville et le Lycée de garçons, l'œuvre de l'architecte Benvignat.

La reprise du travail est décidée

AUX MINES D'OSTRICOURT

Samedi soir, les délégués des ouvriers ont eu une entrevue avec M. Buchet, directeur, qu'entouraît le personnel dirigeant de la Compagnie.

M. Buchet demanda à certains ouvriers qui se plaignent de leurs salaires de se montrer plus assidus au travail, ajoutant que la Compagnie observait scrupuleusement les clauses de la convention d'Arras.

Des orateurs, dans des réunions, rendirent compte du mandat des représentants ouvriers. Aux puits nos 1, 2, 3 et 6, les mineurs se prononcèrent contre la grève. A la fosse n° 5, ils réservèrent leur décision jusqu'au moment où ils auraient connaissance de l'attitude que prendraient les ouvriers du n° 4.

Dimanche matin, les ouvriers du n° 5 votèrent la reprise du travail. Plus tard, ceux du n° 4, par 92 voix contre 86, prirent la même décision.

Un troisième juge d'instruction

A LILLE

Depuis plusieurs mois il n'y avait plus au parquet de Lille que deux juges d'instruction.

C'était manifestement insuffisant, car les affaires qui étaient soumises à ces magistrats étaient trop nombreuses et ne pouvaient être réglées qu'après de longs retards.

Prêtant enfin une oreille indulgente aux doléances du parquet, le ministère de la justice vient de nommer pour trois ans un nouveau juge d'instruction suppléant rétribué qui est M. Fillaire, avocat.

Chez les gamins verriers

D'ANICHE

Une réunion a eu lieu dimanche soir, au cours de laquelle il a été décidé que la grève serait déclarée au 15 juillet.

Dimanche à 5 h. 1/2 du matin, plusieurs gamins ont tenté, à la verrerie d'En-Bas, directeur M. Lapeyre, de débaucher leurs camarades sans toutefois y parvenir ; la veille, à 6 h. du soir, au même établissement, quelques gamins avaient déjà essayé en vain. Tous ont été l'objet d'un procès-verbal pour atteinte à la liberté du travail.

L'échouement du Goldbeck

A DUNKERQUE

M. Herbart, président de la Chambre de Commerce, a envoyé au ministre de la Marine une protestation contre la campagne menée par la Société de Remorquage ; le directeur de celle-ci, M. Henri Merlen, à son tour, a adressé une autre protestation aux ministres du Commerce et de la Marine contre les agissements de M. L. Herbart et demande une enquête contradictoire.

Les membres de la Chambre de Commerce sont très partagés et on prévoit encore de nouvelles complications.

UN MAÇON

fait une chute de 14 mètres et se tue

A DUNKERQUE

Lundi matin, vers dix heures et demie, le maçon Henri Devinck, 62 ans, habitant Rosendael, rue Albert-Cuenin, travaillait au troisième étage d'un bâtiment, dans la cour de l'Institut Dunkerquois, rue du Jeu de Paume, à une hauteur de plus de 14 mètres, à la manœuvre d'une chèvre hissant une lourde pierre ; il s'était penché pour la saisir et se retenait à la chaîne de montée, quand celle-ci se brisa soudain, et le malheureux tomba sur le sol.

Le docteur Hulleu ne put que constater le décès. Devinck avait la colonne vertébrale brisée. Il était père de six enfants.

UNE MAISON S'ECROULE

A TOURCOING

Dimanche soir, vers 9 heures, Mme Ve Rosine Vandebrouck-Holvoet, ménagère, rue de la Potente, 100, se trouvait seule chez elle attendant le retour de ses enfants.

Soudain elle fut effrayée par un bruit sourd. C'était le pignon de son habitation qui venait de s'écrouler. La toiture et les sommiers s'abattirent à travers la cuisine, brisant le mobilier.

Mme Vandebrouck n'eut que le temps de se sauver sur la rue.

La maison qui vient d'être démolie était à mansarde et isolée de toute construction. Elle date de 1789 et appartient à M. Ernest Legentil de le Parc, propriétaire à Estreval (Pas-de-Calais).

Les dégâts sont évalués à 1500 fr. pour le propriétaire, et 600 fr. pour Mme Vandebrouck.

Des bandits attaquent un vieillard

A MOUSCRON

Dimanche matin, vers dix heures, surpris de trouver fermée la maisonnette dans laquelle habite un vieillard, M. Jean Plouvier, âgé de 83 ans, des voisins pénétrèrent chez lui. Ils trouvèrent l'octogénaire, gisant à terre, le visage ensanglanté et les mains liées derrière le dos.

Le vieillard raconta que, samedi soir, il s'était couché vers neuf heures. A peine était-il endormi qu'il sentit une lourde main s'abattre sur son visage en même temps qu'il recevait un coup terrible près de l'œil droit.

Etourdi, il put cependant remarquer que ses agresseurs étaient deux, dont l'un portait une lanterne. Il tomba alors en syncope.

Quand il reprit connaissance, les hommes étaient partis.

Une somme de 212 francs a été emportée.

Les blessures de la victime ne présentent pas de gravité, mais en raison de l'âge de M. Plouvier, des réserves doivent être faites.

C'est la troisième fois en deux ans que des voleurs s'introduisent chez M. Plouvier.

Le Parquet a été prévenu.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez, dans d'excellentes conditions, ce que vous cherchez. 000

Le crime de Béthencourt

Le père de Druesnes, un des bandits de Béthencourt, qui habitait au Jeune-Bois, a été arrêté et écroué à la prison de Cambrai, lundi matin, pour recel des lapins volés chez Mme Beacq par son fils et ses complices. Le père Druesnes n'a pas caché que son fils était rentré fort tard dans la nuit du crime de Béthencourt.

Les Fêtes de Lille

LA JOURNEE DE LUNDI

La journée de lundi a racheté la journée de dimanche qui avait été si maussade et déplorable.

On a pu, sous une température clémente, reprendre les jeux qui avaient dû être abandonnés, et les promeneurs ont pu satisfaire à loisir leur curiosité pour les divertissements habituels, et toujours recherchés.

LA BRADERIE FLAMANDE

Cependant la braderie flamande, — qui se tenait pour la première fois aux fêtes de Lille, — se ressentit un peu du mauvais temps qui persista pendant une partie de la nuit.

Les marchands hésitaient à s'installer. Ils ne le firent guère avant huit heures, au lieu de commencer leurs appels « au reste » et « aux trois quarts d'hasard » à une heure du matin, comme ils y étaient invités.

A dix heures, l'animation battait son plein dans les quartiers d'origine de la Braderie, Saint-Sauveur et Saint-Maurice, particulièrement dans les rues de Paris, du Dragon, de Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, et parvis Saint-Maurice.

Toutefois, la braderie manquait un peu du pittoresque que lui apportent, à sa date ordinaire, les camelots et charlatans de la foire, avec leurs boîtiments, leurs voitures et les orchestres, où la symphonie compte pour si peu de chose !

A midi, les marchands pliaient bagages et les « bradeux » s'en allaient festoyer ailleurs.

LE TIR A LA CIBLE DES SAPEURS-POMPIERS

Rendu à huit heures à l'Esplanade, sous les ordres de M. Boivin, commandant, et précédé de la musique, le bataillon des sapeurs-pompiers a commencé son tir annuel au stand.

Le concours était terminé à dix heures et demie.

Musique en tête, les sapeurs-pompiers ont regagné la caserne Malus par les rues de la Barre et Esquermoise et la Grand'-Place.

Les trois premiers prix ont été gagnés par M. Cocheteux, sapeur de la 2e compagnie, 100 fr. ; M. Langré, clairon de la 2e compagnie, 75 fr. ; M. Verbecke, caporal-fourrier de la 2e compagnie, 50 fr.

LA JOUTE ET AUTRES JEUX AQUATIQUES

La joute sur l'eau, au port Vauban, le jeu de bagues sur l'eau, en face des docks, et les balcules hydrauliques, rue des Trois-Mollettes, place Casquette et rue du Grand-Balcon, ont attiré, comme toujours non seulement les amateurs de prix, qui consentent à tous les mouillages pour 80, 50, 25 et même 10 francs, mais de très nombreux curieux, friands de ces jeux gratuits et de voir un rouge envoyer un blanc à l'eau, un novice manquer la bague, mais ne pas échapper au plongeon, un autre recevoir sur le dos sans broncher le contenu d'une cuve fort mal équilibrée.

AUTRES DIVERTISSEMENTS

Tous les quartiers avaient leur attraction. Au square Ruault on courait au milieu d'une grande affluence les éliminatoires du grand-prix cycliste de Lille, Place Catinat, place du Concert et aux jardins de Fives, place du VieuxMarché-aux-Poulets, place Jacquart et rue du Vieux-Faubourg, les lyres et fanfares amicales, musicales, Sans-Souci, les orphéons, les chorales ou chorals ont réuni autour des kiosques des auditeurs sympathiques et recueilli d'unanimes applaudissements.

La DISTRIBUTION des PRIX

A L'ESPLANADE

Cette partie des fêtes a suivie par la population, a eu, grâce au beau temps, son succès habituel.

La distribution fut présidée par MM. Damhrine et Duburcq, adjoints ; Vandame, député ; MM. Danel, Leleu, Duponchelle, conseillers municipaux, etc.

La Musique du Centre, sous l'habile direction de M. Leclercq, exécuta avec brio quelques airs populaires qui furent très goûtés par la foule massée aux abords du kiosque.

Le service d'ordre placé sous la direction de M. Vandeportail n'eût à aucun instant à intervenir. A plusieurs reprises les autorités furent l'objet de manifestations sympathiques, et chose rare, on n'entendit même pas fredonner l' « Internationale ». Un seul cri de vive Delory resta sans écho.

Voici le palmarès :

Journée du Dimanche

ARC AU BERCEAU

A l'Alliance, rue d'Arras. — 1er prix, 125 fr., Dausey Désiré, des Francs-Archers, La Madeleine ; 2e prix, 100 fr., Camille Lestienne, Alliance, Lille ; 3e prix, 75 fr., Honoré Derlmakère, Maison Blanche, Haubourdin ; 4e prix, 50 fr., Victor Castelain, fils, Alliance, Lille ; 5e prix, 25 fr., Victor Castelain père, id.

A Saint-Martin d'Esquermes. — 1er prix, 125 fr., Paul Mantel, Saint-Martin, Lille ; 2e, 100 fr., Albert Lecomte, id. ; 3e, 75 fr., Georges Drolez, Trois-Rois, à Loos ; 4e, 50 fr., Henry Menet, Saint-Antoine, Haubourdin ; 5e, 25 fr., Fernand Billet, Nouvelle-Amitieuse, Loos.

Médaille d'éloignement, Saint-Antoine, Hau-

COURS DES MARCHES A TERME EN LAINES, COTONS ET CAFES

Du 2 juin 1913

Roubaix-Tourcoing T. U.

MOIS	COTE précéd.	COTE 11 h.30 Roub.	COTE 4 h.30 Tourc.	OFFRES achat.	OFFRES vend.
Mai	6 30	6 32 1/2	6 32 1/2	6 32 1/2	—
Juin	6 27 1/2	—	—	6 30	—
Juillet	6 25	6 27 1/2	6 27 1/2	—	—
Août	6 25	—	—	—	—
Septembre	6 22 1/2	—	6 22 1/2	6 22 1/2	6 25
Octobre	6 20	—	—	6 20	6 22 1/2
Novembre	6 12 1/2	6 17 1/2	6 17 1/2	—	6 20
Décembre	6 12 1/2	—	—	—	—
Janvier	6 07 1/2	—	6 10	—	6 12 1/2
Février	6 05	6 07 1/2	6 07 1/2	—	6 10
Mars	6 05	—	6 05	6 05	6 07 1/2
Avril	—	—	—	—	—
Ventes	75.000 k.				
Tendance					

Anvers T. E.

COTE de 11 h. 30 précéd.	jour	soir
6 15	6 175	6 175
6 125	6 15	6 15
6 10	6 10	6 10
6 075	6 075	6 075
6 05	6 05	6 05
6 025	6 025	6 025
6 00	6 00	6 00
5 975	5 975	5 975
5 95	5 95	5 95
5 90	5 90	5 90
5 875	5 875	5 875
—	5 875	5 875
55000	70000	—
	Calme	

Le Havre — Laines Mérinos COTE 10 h.

précéd.	jour	soir
195	195	195
195 50	195 50	195 50
195 50	195 50	195 50
195 50	195 50	195 50
194 50	194 50	194 50
194	194	194
191	191	191
190	190	190
188	188	188
188	188	188
188	188	188
—	—	—
—	—	—
Calme		

Le Havre — COTONS

précéd.	jour	soir
77 62	77 75	77 62
77 37	77 37	77 25
76 87	76 87	76 75
76	76 12	76
74 62	74 75	74 62
73 87	74 12	74
73 62	73 75	73 62
73 37	73 50	73 37
73 25	73 37	73 25
73 12	73 25	73 12
— —	73 25	73 12
6050	150	3150
	Calme	

Le Havre — CAFÉS

précéd.	jour	soir
67 75	67 25	66 25
66	67 50	66 50
66	67 50	66 50
66	67 50	66 50
66	67 50	66 25
66	67 50	66 75
66	67 50	66 75
66	67 50	66 75
66	67 50	66 75
66	67 50	66 75
— —	67 50	66 75
4000	2000	440 0
	Soutenue	

New-Orléans — COTONS

précéd.	jour
— —	— —
— —	— —
— —	— —